



Indemnités de rupture conventionnelle

Par **fafa**, le **29/11/2010** à **18:50**

Bonjour,

Je suis en négociation avec mon employeur afin de rompre mon CDI par une rupture conventionnelle.

Je sais que je peux bénéficier d'une indemnité légale minimum de rupture (tout comme pour un licenciement économique).

Je souhaiterais négocier une indemnité plus importante que celle légalement prévue, est ce que la différence sera imposable?

Merci pour vos réponses